



Contrat d'objectifs

Collège Paul KAPEL

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique renforcée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,



Le Recteur
De l'Académie de Guyane
YOUSSEUFI TOURE

Le Chef d'Etablissement
Jacqueline CRESSE



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Paul KAPPEL

**Objectif n°3 :
 CREER UNE ECOLE NUMERIQUE DE QUALITE**

Diagnostic partagé

Axes de progrès

Généralisation de l'usage du numérique dans toutes les classes.

Points forts :
 Mise en place d'une classe de 3^{ème} numérique à la rentrée 2015-2016 à titre expérimental.

Mise en place de projets pédagogiques avec le numérique comme outil/support (classes d'ULIS incluses).

Mise en place d'une Web radio.

Points faibles :
 Une seule classe numérique.

Le débit internet limité à 2 Giga par rapport au secteur d'implantation du collège.

L'ancienneté du collège pour lequel il n'y a pas eu de réseau de câblage prédéfini fait qu'il est plus difficile d'y apporter des extensions au niveau du câblage.

Améliorer la pratique et l'utilisation de l'outil informatique par tous les enseignants.

Plus grande utilisation des applications (Word, Excel, Powerpoint) dans la préparation des cours.

| Actions | Evaluation | | | | |
|---|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | 2014 2015 | 2015 2016 | 2016 2017 | 2017 2018 |
| Développer le taux d'équipement de l'établissement (Tableau Numérique Interactif, Extension du réseau Pédagogique, Intranet, Wifi en particulier, 100% des salles du collège connectées. Mise en place d'un ENT. Mise en place d'une classe mobile avec 15 tablettes et 1 ENT + 1 PC). Création d'une Web radio et d'un compte Facebook, dynamique d'échange et de collaboration au sein de la communauté éducative. Développer l'utilisation de l'outil numérique pour les cours et les évaluations. Formation des enseignants et des parents à l'usage du numérique (cahier de texte, bulletin, absences, informations). Mise en œuvre du dispositif D'COL pour 100% des élèves ciblés. Augmentation du taux de réussite au niveau du B2I. Accroissement du nombre de visites du site du collège (Parents, Enseignants, élèves, partenaires...) et formations des utilisateurs. CDI numérique (livres version numérisée, utilisation du web classeur, dictionnaire numérique). | Taux d'équipement de l'établissement | 50 | 55 | 60 | 80 |
| | Taux de réussite au B2I | 75 | 85 | 88 | 92 |
| | Taux d'utilisation du Proiciel PRONOTE | 45 | 55 | 75 | 84 |
| | Taux d'inscription au Dispositif D'COL | 0 | 100 | 100 | 100 |
| | Taux de fréquentation du site du collège | 25 | 45 | 65 | 85 |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Stages de remise à niveau en Français et Maths pendant les vacances scolaires avec des professeurs volontaires. Mise en place de projets communs pour valider les compétences du socle: Défi lecture/Concours Prix littéraire/rallye maths/ journal scolaire / projet contes/ Concours Internet.... -Utilisation du livret de compétences et du livret d'évaluation du socle commun de connaissances et compétences. -S'orienter vers une validation autonome des compétences: auto évaluation et évaluation par un pair Elaborer des grilles pour une évaluation formatrice / construction d'un projet personnel de réussite. - Mise en place de PPRE plutôt que le redoublement. Tutorat par les pairs. Développer l'excellence pour les bons élèves (dispositif Sciences Po, préparation des élèves de 3 ^{ème} à l'entrée en section Internationale anglais ou portugais). Formation des enseignants. | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Paul KAPEL

EDUQUER A LA CITOYENNETE ET AUX REGLES DE VIE EN SOCIETE ; IMPLIQUER LES PARENTS DANS LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME ET LA VIOLENCE

Objectif n°2 :

Diagnostic partagé

Axes de progrès

Points forts :

Nomination d'un médiateur scolaire pour la gestion de l'absentéisme récurrent de certains élèves et renouer le contact avec les familles.

Mise en place des médiateurs élèves pour la gestion des conflits dans l'établissement.

Dispositif « Parents en jeux », cellule d'écoute et de conseil destiné aux parents.

Positionnement des élèves du PRE : suivi par le médiateur scolaire et l'éducatrice spécialisée du PRE.

Projet interdisciplinaire français et arts plastiques « Lutte contre la Violence ».

Exposition « Moi jeune citoyen ».

Mise en place de l'atelier « Estime de soi » pour des élèves de sixième et cinquième.

La reconduite du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Projet « exclusion encadrée » pour les élèves exclus deux ou trois jours.

Points faibles :

Peu de parents impliqués dans la vie de l'établissement.

Quelques absentéistes chroniques.

Recrutement en attente du médiateur pour le projet « Exclusion encadrée ».

Augmentation du taux de participation des parents dans la vie de l'établissement.

Former de futurs de citoyens en les incitant à prendre plus de responsabilités.

Tutorats entre pairs (lors de la liaison cycle 3 et de la liaison 3^{ème}/2ndé).

Exemple création de panneaux contre la violence à apposer dans l'établissement.

| Actions | Evaluation | | | | |
|---|--|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | 2014 2015 | 2015 2016 | 2016 2017 | 2017 2018 |
| Axe élèves : A la rencontre des élèves de CM2 3 rencontres inter degré au collège : défi lecture/projet conte/rallye Maths/concours Internet Visite du collège (parents invités). Liaison 3 ^{ème} -seconde. Ecole ouverte. | Nombre de sanctions pour le comportement | 631 | 300 | 150 | 75 |
| | Taux de réussite au PSC1 | 85 | 90 | 95 | 100 |
| | Taux de réussite au palier 3 (3 ^{ème}) | 87 | 89 | 90 | 92 |
| | Taux d'absentéisme collège | 8.8 | 8.4 | 7.9 | 7 |
| Axe enseignants : Organisation des 108 h 1 ^{er} degré Rencontre inter degré sur site sur le temps travail en équipe pédagogique (24 h). Stages sur site sur temps de formation pédagogique (18h) (4 rencontres inter degré : octobre/novembre/janvier/mars). Stage inter degré PAF : 2 jours. Réunion d'harmonisation école-collège (évaluation, contenu, suivi des élèves). Echange de pratiques pédagogiques. | Taux d'élèves récompensés | 0 | 290 (1 ^{er} trimestre) | | |

| Axe Parents : Réunion de rentrée des écoles avec l'Equipe de Direction du collège (explication pré-inscription/diaporama/ plaquette collège/livret d'accueil des parents. Réunion parents classes de CM2 / Professeurs écoles/collège. Réunion parents au collège. Développer les conseils des parents à l'école. Développer l'école des parents. Formation des parents à l'accompagnement à la scolarité. Rencontres avec les parents aux vacances de la Toussaint. Commission de vie scolaire avant le Conseil de discipline. | Taux de parents à la formation « accompagnement à la scolarité » Ecole des parents | 0 | 10 | 20 | 27 |
|--|---|----|----|----|----|
| | Taux de parents/ rencontres parents | 80 | 85 | 87 | 90 |

Objectif n°1 :
GARANTIR L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU SOCLE COMMUN AVEC LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE COMME PRIORITE

Diagnostic partagé

Axes de progrès

Points forts :

Avec l'entrée en REP+ de nombreuses actions ciblées pourront être mises en place à court, moyen et long terme. Avec un temps de travail collectif institutionnalisé, avec la mise en place du nouveau cycle trois et le projet de réseau, avec l'appui des professeurs coordonnateurs et référents réussite nous aurons des leviers sur lesquels nous appuyer pour asseoir une politique éducative volontariste adaptée à notre public d'élèves pour l'amélioration significative de leurs résultats et la recherche de l'excellence. Stabilité de l'équipe pédagogique avec certains enseignants impliqués dans l'établissement et l'académie.

Points faibles :

Environ 30% de nos élèves arrivent en 6ème avec de graves difficultés en français et en mathématiques. Les élèves ont une maîtrise approximative en Vocabulaire, ce qui rend parfois difficile la compréhension des consignes.

Le taux de fréquentation dans les dispositifs d'aide aux élèves en situation de difficulté scolaire doit être plus efficient (les nombreuses absences nuisent à l'amélioration des performances scolaires, aux progrès).
Une plus grande implication des parents pour une coéducation de leurs enfants permettrait une meilleure réussite. La reconduite du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Actions

Mise en cohérence optimale des moyens du REP+ :
Rédaction des fiches poste et lettres de mission des professeurs Référents Réussite et du coordonnateur. Elaboration et rédaction du projet de réseau, rédaction du projet de cycle 3, programmation de projets inter-degrés (LVE, Français, maths, EPS/Maths) et inter-réseau (projet arts).

Diversifier les dispositifs d'aide et de soutien :

Co-intervention/déclotisonnement/ateliers de français, groupes de compétences français, maths (anglais à titre expérimental pour 4 classes, dispositif qui sera généralisé à partir de 2016), Classes ou dispositifs spécifiques (UP2A et ULIS TFC)

Périodes trimestrielles de remise à niveau (classes éclairées en groupes de besoins) en Français et Maths

Aide personnalisée Français/Maths

Accompagnement éducatif : aide aux devoirs

Français/Maths cycle 2 et 3/ collège, mise en place de D'COL pour les élèves de 6ème en difficulté en français et en maths. Préparation au DNB en Français- Maths- Histoire –Géographie.

| Indicateurs retenus (Taux de...) | Evolution | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Performance | | | |
| | 2014 2015 | 2015 2016 | 2016 2017 | 2017 2018 |
| Taux de réussite évaluations CM2 (Français/Maths) | 0 | 25 | 35 | 40 |
| Pourcentage retard de 2 ans et plus en 6ème | 1 | 0.9 | 0.5 | 0.5 |
| Parcours 6ème/3ème en 4 ans | 79 | 82 | 87 | 90 |
| Taux de réussite au DNB (dont mentions B et TB) | 30 | 35 | 45 | 50 |
| Taux d'accès à la 2ème GT (au mois de juin de l'année n) | 27 | 30 | 35 | 40 |

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur YOUSSEUFI TOURE, Recteur d'Académie, Chancelier de l'Université et Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

et

Le collège PAUL KAPEL, représenté par madame GRESSE Jacqueline, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 : article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ».